



# Protocole Santé n°7

Objet du protocole :		Gestion des <u>urgences médicales la nuit</u>		
Etabli par :	- Mlle BORY (CPE)	Création :	Le 14/09/05	
	- M. DE OLIVERA (MI/SE)		Actualisé :	Le 28/09/09
	- M. BARBIER (Infirmier Education Nationale)			
Destinataires / personnels concernés :		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surveillants</li> <li>- Gestionnaire</li> </ul>		
Objectifs du protocole :		- Connaître et appliquer la procédure lorsque survient une urgence médicale la nuit (de 17 h 30 à 8 h 30)		

### Dans tous les cas :

- ne pas laisser l'élève malade ou blessé seul, le surveiller
- ne pas le déplacer (sauf en cas de risque surajouté)

Rappel : si l'élève a un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) : se conformer aux consignes du PAI

### En l'absence de l'infirmier :

① Le surveillant **appelle le responsable de nuit** qui est de garde et dit : « L'élève X (nom, prénom) se sent mal ... / est blessé. Il est (lieu) ».

② **En fonction de la gravité de la situation**, le surveillant alerte immédiatement le Centre 15 ou attend l'arrivée du responsable de nuit.

③ **Le responsable de nuit qui est de garde se rend auprès de l'élève.**

### En la présence de l'infirmier :

① Le surveillant **appelle l'infirmier.**

② **L'infirmier gère le problème** médical.

#### Si il y a évacuation par les secours :

Prévenir le responsable de nuit qui est de garde qui rejoint l'infirmier et l'élève à évacuer.

#### Si il n'y a pas eu d'évacuation dans la nuit, qu'il n'a pas été nécessaire de prévenir le responsable de nuit :

Informez ce dernier dès son arrivée le lendemain matin.

### *Mémento :*

Nuits d'astreinte de l'infirmier :	Lundi, Mardi, Mercredi, (de 21 h à 7 h)
Logement de l'infirmier	☎ 125
Infirmier	☎ 124

#### Responsable de nuit de garde :

Lundi	Proviseur : ☎ 114 (ou 111)
Mardi	Gestionnaire : ☎ 155 (ou 112)
Mercredi	CPE : ☎ 122 (ou 126)
Jeudi	Proviseur ou Gestionnaire ou CPE (rotation)

## **Lycée Professionnel Pierre Coton - Néronde**

Validation	Proviseur	Infirmier
Validé au CA du 28/09/09		